



Tacite reconduction probleme

Par **Christophe90**, le **13/10/2010** à **08:55**

Bonjour, ma mutuelle passé me demande de payé un cheque annuel pour son inscription, or ceci dit je ne me suis pas inscrit pour une nouvelle année et je ne savais pas qu'il fallait me desinscrire, sachant que je n'est reçu aucune lettre me prevenant ceci. Après avoir contacté ma mutuelle passé on m'a dit qu'une lettre ma été envoyée le 6 juin 2010 pour me donner l'opportunité de résilier avec date limite 31 juillet, mais je n'étais pas en France du 6 juin au 30 juillet, de plus une fois mon retour en France je n'est pas vu la lettre me demandant de résilier. Est-ce que dans ces cas la loi chartel s'applique ? Si oui que dois-je faire !!! Merci